



## Convocation de la police des frontières

Par **Ikrame**, le **17/09/2016 à 23:22**

Bonsoirs rnSa fait 3 ans que j suis sur le territoire français avec une visa tourisme rnJ'ai fait mon acte mariage au Maroc rnMon Mari a une carte de séjours de 10 ans rnJ'ai une fille 2 ans 4 mois es un garçon 1 ans ma fille à la carte de 5 ans rnJ'ai fait mon dossier à la préfecture pour demandé de carte sejour vie familiale, il m'ont donné des titre de séjours non autorisé aux travaille pendant un an.rnAprès j'ai eu le refus de la préfecture rnIl m'ont demandé de retourné au MarocrnJ'ai fait un avocat qui m'a fait le recours rnEs la j'ai reçu une convocation de la police des frontières rnMotif : affaire qui vous concernant rnEs de me munir :rnPièce d'identité rnDocument attestant de votre changement de situation rnJe veux savoir ce qui va passé rnEs ce que il vont m'oblige de quitter territoire rnC quoi les pièce ?rnMerci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **18/09/2016 à 12:27**

Il y a tellement de gens en illégalité, qu'il faut bien agir contre les excès et voir les situations acceptables, ce qui est peut-être votre cas.rnEmportez avec vous un maximum de papiers les justificatifs familiaux pour votre mari, les enfants, votre identité